

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 69 (1981)

**Heft:** [12]

  

**Artikel:** Nominations

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284608>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En outre, le fait qu'un viol soit commis en bande ne constitue pas, selon la législation de notre pays, de circonstance aggravante. Pour qu'il en soit tenu compte, seule la règle de participation peut s'appliquer, soit de considérer les personnes assistant au viol comme complices ou co-auteurs : c'est ce dernier point que la défense tentera de faire valoir lors du procès.

Après des discussions véhémentes entre les deux groupes « intéressés » de près à l'affaire, occupants d'un côté, féministes de l'autre, ce sont les décisions de ces dernières qui ont mis fin à l'assemblée. Un comité de soutien aux deux victimes des viols est constitué, pour assurer une présence permanente aux audiences et tenir informés les groupes de femmes, et pour soutenir aussi le procès sur le plan financier. En outre une campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes va être lancée puisque « un procès gagné, selon une des organisatrices de la réunion, ne suffira pas à dissuader les violeurs. »

Objectif concret — à long terme — de la campagne : la création d'une permanence d'accueil pour les femmes qui viennent de subir un viol. Sous quelle forme, ou dans quel cadre, cela reste à voir : l'idée est nécessaire, est doit être poursuivie. Le plus urgent reste à faire : des viols ont été commis, et il faut tout mettre en œuvre pour que la gravité de ces actes soit reconnue, quelles qu'en soient les victimes. (cc)

## Contre le certificat de bonne vie et mœurs (GE)

Une récolte de signatures est actuellement en cours à Genève pour demander que soit supprimé le délai de trois ans auquel sont soumises les prostituées, après cessation de leur activité, pour obtenir le certificat de bonne vie et mœurs. « C'est une entrave à toute tentative de réinsertion », affirment-elles, « et une discrimination inadmissible puisqu'elle nous met dans le même « paquet » que les criminels, les délinquants, etc., alors que notre profession n'est pas illégale. »

Cette récolte de signatures a pour but de sensibiliser l'opinion publique et la presse à ce problème. « Nous ne croyons plus aux pétitions ni à tout autre moyen juridique pour obtenir ce que nous voulons », dit Geneviève Piret, fondatrice de *Terre des femmes*. « Il est plus utile de rendre publiques nos revendications, et d'en faire parler le plus possible. » En outre, les prostituées se plaignent des difficultés qu'elles rencontrent à trouver un logement, et même pouvoir rester dans ceux où elles se trouvent, subissant constamment de la part de leur régie — ou par l'intermédiaire de voisins se plaignant de leur présence dans l'immeuble, parfois sur demande même de la régie — des pressions « uniquement motivées, affirme l'une d'entre elles actuellement dans cette situation, par la profession que j'exerce, celle-ci ne causant dans les faits aucun motif de plainte. » (cc)

## Un répertoire des institutions (GE)

Un répertoire genevois des institutions et groupements à vocation sociale vient de paraître, dans une nouvelle édition complétée et actualisée. Il indique succinctement les buts et activités de quelque 300 organismes, classés par similitude d'action. On les trouve aussi classés par ordre alphabétique, pour en faciliter la recherche. Ce répertoire est à commander au CREDIS, 22, rue de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy, pour le prix de 12 francs.

## Les arts au féminin (NE)

On est surpris de voir le nombre d'artistes féminins qui exposent ou ont déjà exposé en cette fin d'année. Le besoin des femmes de s'exprimer et de s'affirmer trouve sa manifestation et sa concrétisation dans une très large variété de créations.

Voici, au Château de Môtiers, Patricia Monnet, brevetée de l'Académie de Meuron à Neuchâtel qui, en teintes douces et formes vaporeuses, traduit ses impressions de paysages jurassiens, Marianne Du Bois, au Musée des Beaux-Arts du Locle, avec ses nombreux dessins, toiles, natures mortes ou paysages de Bretagne, du Jura sous la neige, inondés de lumière. A la Librairie La Plume, à La Chaux-de-Fonds (jusqu'au 31 décembre) Marianne Lebet se révèle dans ses tissages, Mary-Claude Neuschwander, dans ses bijoux et Geneviève Porret, dans ses céramiques. Dominique Lévy, détentrice du Prix Bachelin 81, a offert aux yeux du public, à la Galerie Jonas du Petit Cortaillod, 35 huiles et collages de tous formats et d'une variété et finesse de tons qui en disent long sur son extrême sensibilité. Enfin, au Home médicalisé de la Sombaille, à La Chaux-de-Fonds, les artistes amateurs du 3e âge, dont bon nombre de femmes, présentent leurs créations en tous genres, qui seront classées par un jury composé d'artistes. Au vernissage de cette exposition, le conseiller d'Etat Jacques Béguin a souligné

l'importance que mettent les autorités à accorder aux personnes âgées la possibilité et les moyens de continuer à vivre en créant.

Jenny Humbert-Droz

## Nominations

### Une femme, chef de service (VD)

Après avoir fait récemment appel à Danielle Yersin pour le poste de secrétaire générale du Département des finances, le Conseil d'Etat vient de nommer Laurette Wettstein en qualité de chef de Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes.

Brillante juriste et historienne, Laurette Wettstein a travaillé aux Archives cantonales avant d'être l'adjointe pleine de dynamisme du chef de service auquel elle vient de succéder.

### Docteur honoris causa (VD)

Lors du Dies academicus qui marquait en octobre le début de l'année académique, le doctorat honoris causa a été décerné à Renée Delafontaine pour « sa clairvoyance, son engagement et sa persévérance dans l'éducation des handicapés mentaux les plus défavorisés ». Pédagogue remarquable non seulement pour les handicapés mais aussi pour les élèves éducateurs qu'elle a formés, Renée Delafontaine est si modeste qu'elle tient à faire rejaillir tout l'honneur de cette distinction sur tous ses collaborateurs sans lesquels, dit-elle, elle n'aurait rien fait. Or, elle est à l'origine d'une loi et d'une nouvelle conception de l'enseignement aux handicapés, enseignement qui respecte leurs besoins et leurs valeurs, leur style et leurs possibilités de vivre. (sch)

### Mme Walliser à la tête du gymnase (BE)

Le Gymnase français de Bienne — après Genève et Lugano — sera le troisième en Suisse à compter une femme au rang de recteur. Mme Marie-Pierre Walliser, licenciée en lettres et actuellement professeur au gymnase, entrera en fonction le 1er janvier 1982.

### Femmes universitaires (GE)

L'Association des femmes universitaires de Genève a une nouvelle présidente : Jeanne-Louise Bieler-Pestalozzi.

Elle prépare une émission de l'Antenne est à vous où l'association sera présentée les 18 et 21 janvier 1982.

Un groupe de travail continue d'étudier le travail à temps partiel, mais cette fois selon le point de vue de l'employeur. 150 entreprises genevoises ont été sélectionnées pour recenser les obstacles à la réalisation pratique du temps partiel.

### FTMH (JU)

Mme Cosette Laissue-Chopard a été élue secrétaire fédérative de la nouvelle section des Franches Montagnes avec siège à Saignelégier. C'est la première femme élue au poste d'administratrice d'une section de la FTMH.

### A venir

### ADF (NE)

Assemblée cantonale annuelle des déléguées. Samedi 12 décembre, 15 heures à l'hôtel Fleur-de-Lys à La Chaux-de-Fonds, 1er étage. Exposé de la présidente suisse de l'ADF, Mme Langenberger.

### Lyceum-club (VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne. Vendredi 11 décembre à 17 heures : Causerie de Geneviève Pfluger-Peyrot, écrivain, « Vivre à Madagascar » (signature)

### Maison de la femme (VD)

Eglantine 6, Lausanne. Jeudi 10 décembre à 14 h. 30 : Yva Perret interprète ses chansons, (Union des femmes) cordiale invitation.

### Centre de liaison (GE)

Rencontre sur le thème « Le rapport Weitzel », avec Mme A. Weitzel, le 3 décembre à 20 heures à la Taverne de la Madeleine.